

Syndicat d'Intérêts Locaux
Fetschenhaff-Cents
M. Carlo Zwank
1, rue du Père Brocquart
L-1280 Luxembourg

Réf.:63d/2019/279 DF

(Prière de rappeler ce numéro dans la réponse)

Luxembourg, le

30 JAN, 2020

Monsieur,

Par la présente, je me permets de revenir à notre entrevue du 25 janvier 2019, lors de laquelle vous m'aviez communiqué votre souhait de mise en place d'un passage pour piétons protégé par des feux lumineux à hauteur des arrêts de bus « Bruch ».

Tout d'abord, permettez-moi de vous instruire que notre Service Circulation a étudié la mise en place d'un passage pour piétons aux environs de la maison n°11 à la rue de Cents (N1). Malheureusement, des raisons de sécurité et de libre accès aux garages privés s'opposent au projet visé.

Ceci dit, j'ai le plaisir de vous apprendre que l'installation d'une signalisation lumineuse auprès du passage zébré existant à la hauteur du centre sociétaire "Schwaarzt Haus" présente la solution la plus appropriée, permettant à la fois de sécuriser les flux piétonniers vers les arrêts bus ainsi que les itinéraires des écoliers et des visiteurs du centre sociétaire. Vu que le nouveau campus scolaire s'étendra jusqu'à la rue de Trêves, l'installation d'une signalisation lumineuse auprès du passage pour piétons pourrait donc avant tout sécuriser la traversée de la rue de Trêves pour les enfants sur leur chemin vers l'école.

Je voudrais rappeler encore que la sécurité des piétons à l'endroit a déjà été renforcée par l'instauration d'une zone 30 sur le tronçon longeant le campus scolaire et le centre sociétaire.

A l'instar des autres passages piétons protégés par des feux lumineux à la rue de Trêves, respectivement à la rue Cents, le passage pour piétons en question sera également équipé d'une signalisation lumineuse en mode éteint et ne sera activée que sur demande spécifique du piéton moyennant bouton-poussoir. Ainsi, l'écoulement de trafic sur cette artère principale ne sera pas troublé lors de l'absence de piétons. Pour des raisons de sécurité, un tel fonctionnement en mode

éteint est à préférer. En effet, des feux verts pourraient amener les automobilistes circulant à la rue de Trêves à passer l'intersection avec la rue des Alouettes sans observer la priorité à droite.

Comme la rue en question est cependant une voie étatique, je voudrais préciser que la Ville devra attendre la permission de voirie de l'administration des Ponts & Chaussées requise, avant de pouvoir procéder à l'installation de la signalisation lumineuse en question.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Bourgmestre,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several stylized, overlapping strokes that form a cursive name.